



COMMUNIQUE DE PRESSE DU SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE (07.01.2015)

Les élus en colère

Suite à l'application d'un arrêté pris par le Préfet de la Haute Savoie, conforté par le Préfet de la Savoie dans un communiqué de presse commun, sans concertation des élus de Maurienne ou savoyards, interdisant la circulation des poids lourds de classe Euro 3 de plus de 7.5 tonnes en transit vers l'Italie via le tunnel du Mont-Blanc et par voie de conséquence le représentant de l'Etat encourageant ces poids lourds les plus polluants (Euro 1, Euro 2, et Euro 3) à utiliser un « itinéraire alternatif » c'est-à-dire par le tunnel du Fréjus via la vallée de la Maurienne, le Président du Syndicat du Pays de Maurienne, Monsieur Yves DURBET rappelle le vœu adopté par les élus le 10 décembre 2014.

Dans ce vœu, après avoir constaté d'une part, le passage de 1 900 poids lourds/jour (données décembre 2014) au tunnel du Fréjus, la répartition de ce trafic entre les deux ouvrages (54% Fréjus, 46% Mont-Blanc), d'autre part et considérant la réglementation entre les deux tunnels et l'écart des normes européennes d'émission entre les deux ouvrages (« 2 Euro » en défaveur de la Maurienne), les élus du pays de Maurienne exigent que la qualité de vie et la santé de ses habitants ne soient pas bradées et refusent la discrimination de traitement entre les deux ouvrages du Fréjus et du Mont-Blanc. Ils réaffirment que malgré l'apparente « situation sensiblement meilleure » celle-ci ne soit pas de nature ou le prétexte à limiter, voire fermer le tunnel du Mont-Blanc à la circulation poids lourds.

Ainsi, les dernières décisions prises par les hautes autorités dès mardi 6 janvier minuit dans la vallée de l'Arve ne font que renforcer le sentiment des élus de Savoie d'être traités comme « des moins que rien ».

Ils demandent donc instamment au Préfet de la Savoie d'établir un calendrier précis relatif à l'arrêt de circulation des camions les plus polluants au tunnel du Fréjus, d'être associés et tenus informés quotidiennement de l'évolution de la qualité de l'air en Maurienne compte tenu des conditions météorologiques actuelles en vue d'étendre le dispositif au franchissement alpin du tunnel du Fréjus.

Sans l'assurance rapide de réponses à ces requêtes, les élus de Maurienne ne s'interdisent pas de mener des actions ponctuelles qui traduiront leur mécontentement grandissant. Après consultation du bureau syndical, il sera organisé un Conseil Syndical extraordinaire du Syndicat de Pays de Maurienne, pour imaginer d'autres actions plus incisives. Des contacts sont pris avec nos collègues de l'agglomération de Chambéry et de la Combe de Savoie, pour mettre en commun notre détermination à faire évoluer cette situation inadmissible.